Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D21_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 04 mars 2026

Le mercredi 4 mars 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 19 février 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. ROUAULT Jean-Claude ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme BORDAGE Christelle ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.
Absents : M. RIO Guy ; M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme RENEL Mélanie ; M. BUREAU Yannick.
Procuration : M. RIO Guy à M. ROUAULT Jean-Claude.
Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Absents : 7
Procuration : 1
Votants : 21

****

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE LEONARD DE VINCI – CONVENTION FINANCIERE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS METROPOLITAIN DE TRANSITION ECOLOGIQUE

N°21/26

Par délibération du 10 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la réalisation du projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire Léonard de Vinci et a sollicité des participations financières auprès de l'Etat et de Rennes Métropole.
La commune a ainsi déposé un dossier de demande de subvention auprès de Rennes Métropole, à hauteur de 30 % du montant prévisionnel, dans le cadre du FMTE (Fonds Métropolitain de Transition Ecologique).
Le fonds de concours a la particularité d'être une subvention versée entre l'EPCI et ses communes membres dans le cadre d'un accord mutuel. Ainsi, il peut être versé entre la Métropole et une commune membre, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et du conseil municipal concerné.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D21_26-DE

Madame La Présidente de Rennes Métropole vient de faire savoir, qu'après avis favorable du comité d'engagement du FMTE du 22 janvier, elle proposera au bureau métropolitain du 5 mars l'attribution d'un soutien financier à hauteur de 124.798 €.
A l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le bénéfice d'un fonds métropolitain de transition écologique à hauteur de 124.798 € pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Léonard de Vinci ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante avec Rennes Métropole.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT